

BP 134 MALABO
GUINEE EQUATORIALE –
00 240 333 09 29 12 / 00 240 222 19 82 50
secretariat@lyceefrancaismalabo.org
www.lyceefrancaismalabo.org

Malabo, le 26/11/2019

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 26/11/2019

Présents : parents : Mme Chabra, Mme Bergerot, Mme Ntolo Nkouna
Professeurs : Mme Lescay-Quesada, Mme Zengue, M. Labarde / agent : absent
Administration : M. Duvauchelle (CE) M. Zirignon (DAF), M. Lescay-Quesada (CPE)
Mme Sylvia Fernandez, attachée de coopération à l'Ambassade de France
Pas d'élève présent.

Ordre du jour :

1. Installation des instances issues du Conseil d'Etablissement
2. Règlement intérieur, adoptable au 1er janvier 2020
3. Calendrier 2020-2021
4. Demande d'ouverture et fermeture de poste de résident 2020-2021
5. Présentation du budget 2020

Le quorum étant atteint (), la séance est ouverte à 18h40

1. Installation des instances issues du conseil d'établissement

Conseil de Discipline

3 parents – 3 professeurs – 2 élèves élus – 3 administratifs

Mme Bergerot, Mme Chabra, Mme Ntolo–

Mme Lescay-Quesada, Mme Zengue, M. Labarde

Elèves : Mlle Moro Mangue ; Mlle Leazi

M. Duvauchelle, M. Zirignon, M. Lescay-Quesada

Commission Permanente

2 parents 2 professeurs 2 administratifs

Mmes Bergerot Mme Ntolo / Mme Zengue, M. Labarde / MM. Duvauchelle et Zirignon

Commission Hygiène et Sécurité

2 professeurs – 2 élèves – 2 élus – 2 administratifs

Mmes Chabra et Ntolo / Mlles Moro Mangue et Leazi / Mme Lescay-Quesada et M. Labarde / MM. Duvauchelle et Zirignon

2. Règlement intérieur

Plusieurs modifications ont été proposées par le Conseil d'Ecole (voire annexe 1)

Le règlement ainsi modifié est adopté à l'unanimité

3. Calendrier

Le conseil d'école, directement concerné car son temps est annualisé (864h par élève par an) propose un calendrier avec 180 jours finissant le 3 juillet. (voir annexe 2),

4. Demande d'ouverture ou fermeture de poste de résident

Pas de demande pour l'instant. Les demandes doivent d'abord faire l'objet d'un échange avec l'Agence avant d'être soumise au CE, car l'Agence est dans une perspective de diminution des postes à court, moyen et longs termes.

Pas de demande de fermeture, les résidents étant précieux pour garantir un enseignement français de qualité et conforme.

Une possibilité d'échange (Histoire-géographie vers Anglais) serait à étudier le jour d'un départ d'un professeur résident.

5. Présentation du budget 2020 par le DAF

Recettes prévues 1,484 milliards

Evolution +12%

Explications Effectifs +20 / Hausse des frais de scolarité de 5% / subvention sécurité 65M FCFA

Dépenses prévues 1,484 milliards

Evolution +12%

Explications -1,5% PFC ; 5M dépenses pédagogiques, embellissement de la cour,

Revalorisation des salaires, PPCR ; 65M FCFA

Voyage : 7M

Perspectives : 2%

La séance est levée à 19h40

CALENDRIER SCOLAIRE

2020-2021 (rythme Nord)

Heures d'enseignement
dispensées à tous les élèves :

correspondant à une durée hebdomadaire moyenne comprise entre 24h (cas standard)
et 26h maximum (cas d'un enseignement bi/plurilingue)

sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21
1 ma PR	1 je 5	1 di	1 ma 5	1 ve	1 lu 5	1 lu	1 je 5	1 sa	1 ma 5	1 je 5
2 me 4	2 ve 5	2 lu 5	2 me 4	2 sa	2 ma 5	2 ma	2 ve 5	2 di	2 me 4	2 ve 5
3 je 5	3 sa	3 ma 5	3 je 5	3 di	3 me 4	3 me	3 sa	3 lu	3 je 5	
4 ve 5	4 di	4 me 4	4 ve 5	4 lu 5	4 je 5	4 je	4 di	4 ma	4 ve 5	
5 sa	5 lu 5	5 je 5	5 sa	5 ma 5	5 ve 5	5 ve	5 lu 5	5 me	5 sa	
6 di	6 ma 5	6 ve 5	6 di	6 me 4	6 sa	6 sa	6 ma 5	6 je	6 di	
7 lu 5	7 me 4	7 sa	7 lu 5	7 je 5	7 di	7 di	7 me 4	7 ve	7 lu 5	
8 ma 5	8 je 5	8 di	8 ma 5	8 ve 5	8 lu 5	8 lu 5	8 je 5	8 sa	8 ma 5	
9 me 4	9 ve 5	9 lu 5	9 me 4	9 sa	9 ma 5	9 ma 5	9 ve 5	9 di	9 me 4	
10 je 5	10 sa	10 ma 5	10 je 5	10 di	10 me 4	10 me 4	10 sa	10 lu 5	10 je 5	
11 ve 5	11 di	11 me 4	11 ve 5	11 lu 5	11 je 5	11 je 5	11 di	11 ma 5	11 ve 5	
12 sa	12 lu 5	12 je 5	12 sa	12 ma 5	12 ve 5	12 ve 5	12 lu 5	12 me 4	12 sa	
13 di	13 ma 5	13 ve 5	13 di	13 me 4	13 sa	13 sa	13 ma 5	13 je 5	13 di	
14 lu 5	14 me 4	14 sa	14 lu 5	14 je 5	14 di	14 di	14 me 4	14 ve 5	14 lu 5	
15 ma 5	15 je 5	15 di	15 ma 5	15 ve 5	15 lu 5	15 lu 5	15 je 5	15 sa	15 ma 5	
16 me 4	16 ve 5	16 lu 5	16 me 4	16 sa	16 ma 5	16 ma 5	16 ve 5	16 di	16 me 4	
17 je 5	17 sa	17 ma 5	17 je 5	17 di	17 me 4	17 me 4	17 sa	17 lu 5	17 je 5	
18 ve 5	18 di	18 me 4	18 ve 5	18 lu 5	18 je 5	18 je 5	18 di	18 ma 5	18 ve 5	
19 sa	19 lu	19 je 5	19 sa	19 ma 5	19 ve 5	19 ve 5	19 lu 5	19 me 4	19 sa	
20 di	20 ma	20 ve 5	20 di	20 me 4	20 sa	20 sa	20 ma 5	20 je 5	20 di	
21 lu 5	21 me	21 sa	21 lu	21 je 5	21 di	21 di	21 me 4	21 ve 5	21 lu 5	
22 ma 5	22 je	22 di	22 ma	22 ve 5	22 lu 5	22 lu 5	22 je 5	22 sa	22 ma 5	
23 me 4	23 ve	23 lu 5	23 me	23 sa	23 ma 5	23 ma 5	23 ve 5	23 di	23 me 4	
24 je 5	24 sa	24 ma 5	24 je	24 di	24 me	24 me 4	24 sa	24 lu 5	24 je 5	
25 ve 5	25 di	25 me 4	25 ve	25 lu 5	25 je	25 je 5	25 di	25 ma 5	25 ve 5	
26 sa	26 lu	26 je 5	26 sa	26 ma 5	26 ve	26 ve 5	26 lu	26 me 4	26 sa	
27 di	27 ma	27 ve 5	27 di	27 me 4	27 sa	27 sa	27 ma	27 je 5	27 di	
28 lu 5	28 me	28 sa	28 lu	28 je 5	28 di	28 di	28 me	28 ve 5	28 lu 5	
29 ma 5	29 je	29 di	29 ma	29 ve 5		29 lu 5	29 je	29 sa	29 ma 5	
30 lu 4	30 ve	30 lu 5	30 me	30 sa		30 ma 5	30 ve	30 di	30 ma 4	
	31 sa		31 je	31 di		31 me 4		31 lu 5		
heures 100	heures 58	heures 101	heures 67	heures 96	heures 82	heures 86	heures 82	heures 77	heures 105	heures 10
jours 21	jours 12	jours 21	jours 14	jours 20	jours 17	jours 18	jours 17	jours 16	jours 22	jours 2

nombre total d'heures de classe sur l'année :	864
nombre total de jours de classe sur l'année :	180

L'inscription d'un élève dans l'établissement entraîne de fait l'acceptation du présent règlement par les élèves et leurs parents.

Les personnels sont chargés de faire appliquer ce règlement.

La inscripción de un alumno en el centro conlleva la aceptación del presente reglamento por parte de los alumnos y de sus padres.

Los trabajadores velarán por que se cumpla este reglamento.

1. SECURITE / SEGURIDAD

Il est interdit de stationner sur la voie d'accès et l'entrée de l'établissement qui doivent rester accessibles à un véhicule de secours.

Queda prohibido estacionar en la vía de acceso al centro y en la entrada del centro. Esta debe quedar accesible para los vehículos de emergencias.

L'accès à l'établissement est réservé aux personnes habilitées : les élèves, le personnel, les fournisseurs et les membres des associations qui œuvrent à l'intérieur de l'établissement.

El acceso al centro queda reservado a las personas autorizadas: alumnos, trabajadores, prestadores de servicios y miembros de las asociaciones que intervengan en el interior del centro.

L'accès des parents d'élèves est réglementé. En dehors des moments où ils confient et récupèrent leurs enfants **en maternelle**, ils ne peuvent sans autorisation ni se rendre dans les classes ni circuler dans les locaux.

El acceso de los padres de alumnos está reglamentado. Excepto cuando llevan y recogen a sus hijos, no pueden entrar en las aulas sin autorización, ni acceder a las instalaciones.

Pour pénétrer ou circuler dans l'établissement, toute personne étrangère à la communauté scolaire devra préalablement prévenir de son passage et se présenter au secrétariat pour obtenir une autorisation de circuler. Son nom est inscrit sur le registre, un badge lui est remis et il ne peut circuler sans.

Para entrar o acceder al centro, toda persona ajena a la comunidad escolar deberá avisar previamente de su visita y presentarse en la secretaría para obtener una autorización de acceso. Su nombre se inscribirá en el registro, se le entregará una tarjeta de identificación y no podrá circular sin ella.

Un exercice d'évacuation incendie **de sécurité** est organisé chaque trimestre. Des consignes sont affichées dans chaque salle d'enseignement.

Se organiza cada trimestre un simulacro de incendio. En cada aula se publicarán las instrucciones a seguir.

Il existe un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) face aux risques majeurs ~~avec un exercice annuel.~~ **plusieurs exercices annuels.**

Existe un Plan Especial de Seguridad (PPMS según sus siglas en francés) para hacer frente a los riesgos importantes que se lleva a cabo mediante un simulacro anual.

Prévention des accidents / Prevención de accidentes

La détention par les élèves d'allumettes et/ou de briquet est formellement interdite. Il en est de même pour les objets dangereux tels que pointes, couteaux, cutters et lames.

El uso por parte de los alumnos de cerillas y/o de encendedores está totalmente prohibido. Lo mismo ocurre con los objetos peligrosos tales como punzones, cuchillos, cúteres y cuchillas. Los profesores deben asegurarse de que estos objetos se guarden en un lugar seguro.

Des consignes particulières pourront être édictées aux élèves.

Se podrán dar instrucciones específicas a los alumnos.

1. ASSURANCES / SEGUROS

2.1. Pendant le temps scolaire, tout élève est assuré par l'établissement pour les dommages qu'il cause à un tiers ou pour les accidents dont il est la victime. Il est vivement conseillé aux familles de souscrire en complément une assurance « *individuelle accidents* ».

Durante el periodo escolar, cada alumno está asegurado por el centro respecto a los daños causados a terceros o respecto a los accidentes de los que sea víctima. Se aconseja a las familias que suscriban en complemento un seguro " individual accidentes ".

2.2. Tout élève inscrit aux **activités extra-scolaires** est assuré par l'établissement pour les dommages qu'il cause à un tiers ou pour les accidents dont il est la victime.

Todo alumno inscrito en las actividades extraescolares está asegurado por el centro respecto a los daños que cause a un tercero / y respecto los accidentes de los que sea víctima.

1. HORAIRES / HORARIOS

- Lundi – mardi – jeudi – vendredi : 8h à 13h / Mercredi : 8h à 13h
- Lunes – martes – jueves – viernes : de 8h a 13h / miércoles : de 8h a 13h
- Les élèves sont accueillis à l'école à partir de 7h50. Les cours débutent à 8h précises.
- Los alumnos serán recibidos en la escuela a partir de las 7h50. Las clases empiezan a las 8h en punto.
- De 13h à 15h, les élèves peuvent rester dans l'établissement à condition de ne pas être sortis et à condition que les parents en aient demandé la possibilité par écrit (sauf pour les lycéens). Ils peuvent aller dans la cour ou à la bibliothèque.

1. ACCUEIL ET REMISE DES ELEVES A LA FAMILLE / ACOGIDA Y ENTREGA DE LOS ALUMNOS A LA FAMILIA

En maternelle, l'accueil est assuré de 7 h 50 à 8 h le matin. Les élèves de maternelle doivent être accompagnés jusqu'à leur classe et remis au personnel enseignant chargé de la surveillance par les parents ou par les personnes responsables listées en début d'année. La porte d'accès côté maternelle est fermée à clé dès 8 h pour des raisons de sécurité. Les élèves en retard, y compris de maternelle, doivent passer par l'entrée principale et se présenter à l'administration accompagnés d'un responsable pour obtenir un billet d'accès aux cours.

En Infantil la recepción tiene lugar de las 7h 50 a las 8h de la mañana. Los alumnos de Infantil deben ser acompañados por los padres o las personas responsables, inscritas en un listado oficial al principio del año, hasta su clase, donde los dejarán con los profesores encargados de la vigilancia. Por motivos de seguridad, la puerta de acceso del lado Infantil está cerrada con llave, a partir de las 8 horas. Los alumnos que lleguen con retraso, incluidos los de Infantil, deben pasar por la entrada principal y presentarse en la administración acompañados de un responsable para recoger un papel de acceso a las clases.

Les élèves de maternelle, de CP et CE1 sont repris de la même manière à la fin de la journée. Un imprimé de l'école désignant nommément les personnes autorisées à venir chercher l'élève de maternelle (PS, MS et GS) doit être remis aux enseignants en début d'année. En cas de retard de plus de 10 minutes, les enseignants de maternelle et de cycle 2 (CP et CE1) conduisent les élèves à la personne en charge de la garderie (payante) à l'entrée de l'école maternelle. Au-delà de 13h15, la présence à la garderie est facturée.

Los alumnos de Educación Infantil, de CP y CE1 serán recogidos de la misma manera al finalizar el día. Un papel impreso de la escuela en el que se indique el nombre de las personas autorizadas a venir a recoger al alumno de Educación Infantil (PS, MS y GS) debe ser entregado a los profesores a principios de curso. En caso de retraso de más de 10 minutos, los profesores de Infantil y de ciclo 2 (CP y CE1) llevarán a los alumnos ante la persona encargada de la guardería en la entrada de la escuela Infantil. Después de las 13h15, se cobrará la permanencia en la guardería.

En élémentaire, l'accueil est assuré dans la cour principale à partir de 7 h 50 (ouverture des portes). A la fin de la journée, les élèves de CE2, CM1 et CM2 sont accompagnés jusqu'aux portes de l'école. Les parents qui le souhaitent peuvent inscrire leur enfant à la garderie (payante).

En la escuela primaria, la recepción se realiza en el patio principal a partir de las 7h 50 (apertura de puertas). A finales del día, se acompañará a los alumnos de CE2, CM1 y CM2 hasta las puertas de la escuela. Los padres que lo deseen pueden inscribir a su hijo en la guardería (de pago)

1. ASSIDUITE / ASISTENCIA

La fréquentation régulière de l'école élémentaire est obligatoire. L'inscription implique de la part de la famille l'engagement d'une fréquentation régulière par l'enfant. Le manque d'assiduité, les vacances prolongées et les départs en vacances anticipés sans raison acceptable font l'objet d'un entretien entre la famille et le chef d'établissement. Le chef d'établissement, lorsqu'il constate que les entretiens et les notes écrites n'ont pas permis de résoudre ce manquement, peut refuser la réinscription de l'élève l'année suivante.

Es obligatoria la asistencia regular a la escuela elemental. La inscripción implica, por parte de la familia, el compromiso de una asistencia regular del niño. La falta de asiduidad, las vacaciones prolongadas y las salidas de vacaciones anticipadas sin razón aceptable son objeto de una reunión entre la familia y el director del centro. Si el director del centro constata que las reuniones y las notas escritas no han permitido la resolución de esos fallos puede rechazar la reinscripción del estudiante el próximo año.

Toute absence doit être justifiée par écrit ou par téléphone le jour même et, si elle est prévisible, 48 heures à l'avance.

Toda ausencia debe justificarse por escrito o por teléfono el mismo día y, si es previsible, 48 horas antes.

Pour toute absence supérieure à 48 h, au primaire, les parents s'engagent à prendre contact avec l'enseignant pour aider l'élève à rattraper les cours manqués.

En caso de ausencia superior a 48 horas, en la escuela primaria, los padres se comprometen en ponerse en contacto con el profesor para ayudar al alumno a recuperar las clases perdidas.

1. SURVEILLANCE / VIGILANCIA

Au primaire, la surveillance des élèves à l'accueil, durant les heures d'activités et pendant les récréations est continue et répartie entre les maîtres et les assistantes maternelles par le chef d'établissement en concertation avec les personnels.

En la escuela primaria, la vigilancia de los alumnos durante la recepción, las horas de actividades y los recreos es continua y es repartida entre profesores y asistentes de Educación Infantil por el director del centro en concertación con los trabajadores.

L'organisation des surveillances du primaire est affichée dans l'école.

La organización de las vigilancias en la escuela primaria es publicada en la escuela.

Les élèves doivent rester dans les espaces de récréation qui leur sont réservés.

Los alumnos deben permanecer en los espacios de recreo reservados para ellos.

1. TENUE / VESTIMENTA

Une tenue générale correcte et décente est exigée à l'intérieur de l'établissement.

L'établissement n'a pas choisi le port de l'uniforme, insistant plutôt sur l'éducation au respect de l'école, du groupe et du travail, tout en permettant l'expression de la diversité et des personnalités.

Au secondaire particulièrement, des vêtements trop courts, des vêtements déchirés, des chaussures non fermées derrière (tongs, sandales non fermées), des vêtements évoquant trop fortement des tenues de combat, sont prosrites. L'élève qui ne respecte pas ces codes ne rentre pas en classe tant qu'une tenue de rechange ne lui a pas été apportée.

El centro optó por no usar uniforme, en cambio, ha preferido insistir sobre todo en la educación basaba en el respeto a la escuela, al grupo y al trabajo, permitiendo al mismo tiempo la expresión de la diversidad y de la personalidad.

En la escuela secundaria en particular se prohíbe el uso de prendas demasiado cortas, ropas rasgadas o rotas, zapatos que no estén cerrados en la parte posterior (chanclas, sandalias sin cerrar), vestimentas que recuerden demasiado a las ropas de combate. El alumno que no respete estos códigos no entrará en clase hasta que no se le haya traído otra muda de ropa.

Se exige una manera de vestir general correcta y decente dentro del centro.

De même, **les signes ostentatoires** se rapportant à une religion, un parti politique, une ethnie sont prohibés, ainsi que le fait d'afficher tout message illicite. Tout prosélytisme est interdit.

Igualmente, los signos ostentosos que hagan referencia a una religión, partido político, etnia, quedan prohibidos, así como el hecho de mostrar cualquier mensaje ilegal. Todo proselitismo está prohibido.

En maternelle, les enfants ne sont pas à l'abri de petits « incidents » de propreté. Afin de pouvoir les changer, il est demandé aux parents d'apporter quelques vêtements marqués au nom de l'enfant. Ils seront conservés dans la classe.

En Infantil, los niños están expuestos a pequeños "incidentes" de limpieza. Para poderlos cambiar, se les pide a los padres que traigan algunas prendas marcadas con el nombre del niño. Se guardarán en la clase.

1. ACCIDENTS / ACCIDENTES

En cas d'accident important survenu à l'école, les parents sont informés le plus rapidement possible.

En caso de accidente importante que se produzca en la escuela, informaremos a los padres lo más rápidamente posible.

Pour cela, chaque famille doit rendre en début d'année la fiche de santé de l'élève dûment renseignée et accompagnée des numéros de téléphone permettant à l'école de la joindre facilement.

Para ello, necesitamos que cada familia nos facilite a principio de año el documento de salud del niño debidamente cumplimentado y acompañado de los números de teléfono que nos permitan contactarles con facilidad.

Une déclaration détaillée de l'accident est établie par le chef d'établissement et adressée le plus rapidement possible à l'assureur de l'école. Ce document permet aux familles qui auraient des frais (médicaux...) suite à l'accident, de se faire rembourser directement, auprès

de l'assureur, tout ou partie des frais engagés. Les familles peuvent également obtenir un double de ce document pour le transmettre à leur assurance privée, quand elles en ont une. Après la déclaration de l'accident, les parents doivent tenir l'assureur régulièrement informé de l'évolution de la situation de l'enfant.

El director del centro redactará un informe detallado del accidente y lo enviará lo más rápidamente posible a la aseguradora de la escuela. Este documento permite a las familias que tengan gastos (médicos...) debidos al accidente ser reembolsados directamente por la aseguradora con la totalidad o parte de los gastos incurridos. Las familias pueden obtener asimismo una copia de este documento para hacérselo llegar a su aseguradora privada, si disponen de una. Tras la declaración del accidente, los padres deben informar regularmente a la aseguradora de la evolución del estado de salud de su hijo.

Les accidents pris en compte sont ceux qui se produisent dans l'enceinte de l'établissement, pendant le temps scolaire.

Los accidentes cubiertos son todos aquellos que se producen en las instalaciones del centro en horario escolar.

Attention, l'école n'est pas habilitée à déplacer un élève blessé. C'est pourquoi il est primordial que l'école puisse contacter la famille à tout moment afin qu'un adulte responsable légal vienne chercher l'enfant à l'école.

Atención, la escuela no está habilitada para trasladar a un alumno herido. Por ello, es imprescindible que podamos contactar con ustedes en todo momento de manera que un adulto responsable venga a buscar al niño a la escuela.

1. HYGIENE ET SANTE - NOURRITURE / HIGIENE Y SANIDAD - COMIDA

En l'absence d'une infirmerie, **aucun médicament** ne peut être introduit par l'élève dans l'établissement. Les enseignants et le personnel de service ne sont ni habilités, ni autorisés à administrer ou surveiller la prise de médicament. Les familles doivent prendre en charge leurs enfants malades.

*A falta de una enfermería, **ningún medicamento** puede ser introducido por el alumno en el centro. Los profesores y el personal de servicio no están habilitados, ni autorizados a administrar o a controlar la toma de medicamento. Las familias deben ocuparse de sus niños enfermos.*

Toutefois, dans le cadre d'un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** [ex : asthme, épilepsie, diabète...], les parents pourront remettre à l'administration les médicaments à administrer, accompagnés d'une ordonnance médicale et d'une autorisation parentale.

*No obstante, en el marco de un **Proyecto de Acogida Individualizado (PAI)** [ej: asma, epilepsia, diabetes.], los padres podrán dejar en la administración los medicamentos necesarios, acompañados de una receta médica y de una autorización paterna.*

Toute **maladie contagieuse** doit être signalée dès le premier jour à l'administration. Un certificat de non-contagion est demandé pour la reprise des cours après absence ou éviction pour maladie contagieuse.

Toda enfermedad contagiosa debe comunicarse desde el primer día a la administración. Se solicitará un certificado de no-contagio para la vuelta al colegio tras una ausencia por enfermedad contagiosa.

En cas d'urgence, les premiers secours sont prodigués par la ou les personnes qualifiées et la famille est immédiatement avertie.

En caso de urgencia, se realizarán los primeros auxilios por la/las personas habilitadas y se avisará inmediatamente a la familia.

L'apport de boissons et de collations par les enfants dans l'école est réglementé : dans un souci de préservation de la santé et d'éducation à la santé et en conformité avec la législation scolaire française,

Le goûter a lieu à la première pause

Sont autorisés comme goûters:

- Fruits
- Produits laitiers (avec cuillère)
- Sandwichs légers
- Biscuits
- Salades

Le goûter n'est pas un repas et doit donc rester léger, il ne remplace pas le petit déjeuner. Par ailleurs il ne doit pas contenir d'ingrédient vite périssable.

Par souci de sensibilisation au développement durable, les gobelets en plastique ne seront plus fournis à partir du 1^{er} janvier 2020. **Chaque famille doit fournir une gourde remplie d'eau chaque jour aux enfants de l'école primaire, qui sera déposée en classe.**

La célébration des anniversaires ne peut se faire qu'en maternelle, avec accord préalable de l'enseignant. Les aliments apportés par les enfants et les familles de l'extérieur ne sont plus autorisés, pour des raisons sanitaires, l'établissement ne souhaitant plus exposer les élèves au moindre risque.

Les anniversaires peuvent faire l'objet d'un projet pédagogique par exemple une fois par mois, organisé par l'enseignant : par exemple, préparation de gâteaux, de décors et de cartes de vœux par l'ensemble de la classe.

El suministro de bebidas y aperitivos por parte de los niños está regulado: con el fin de preservar la salud y la educación sanitaria y en consonancia con la legislación escolar francesa, los refrescos, las patatas fritas y los caramelos están prohibidos en la escuela.

No se recomiendan otras bebidas azucaradas, ni cualquier exceso de dulces.

Los cumpleaños solo pueden ser celebrados en Educación Infantil, con el consentimiento previo de la profesora.

Los alimentos que traen los niños y las familias de fuera de la escuela ya no están permitidos, por razones de salud, ya que el centro no desea exponer a los estudiantes a ningún riesgo.

Los cumpleaños pueden ser objeto de un proyecto educativo organizado por el profesor, por ejemplo, una vez al mes: por ejemplo, que toda la clase prepare pasteles, decoraciones y tarjetas de felicitación.

DISCIPLINE / DISCIPLINA

12a. comportement

La vie scolaire exigeant le respect de soi-même et des autres, sont interdits : les brimades de toute nature entre élèves, les attitudes incorrectes, les jeux dangereux et l'introduction sans autorisation de tout objet pouvant présenter un danger pour la sécurité des élèves, de publications, de jeux, d'objets de valeurs ou appareils électroniques n'ayant aucun caractère éducatif, notamment les lecteurs MP, les mobiles...

La vida escolar exige el respeto de uno mismo y de los demás, por lo que se prohíben: las novatadas de todo tipo entre alumnos, las actitudes incorrectas, los juegos peligrosos y la introducción sin autorización de todo objeto que pueda suponer un peligro para la seguridad de los alumnos, de las publicaciones, de los juegos, de los objetos de valor o los aparatos electrónicos que no tengan carácter educativo, principalmente los lectores MP, los teléfonos móviles ...

Il en est de même pour les objets dangereux tels que pointes, couteaux, cutters et lames.

Lo mismo ocurre con los objetos peligrosos tales como puntas, cuchillos, cúteres y cuchillas.

Il est également interdit de circuler dans l'enceinte de l'établissement autrement qu'à pied, de séjourner dans les salles pendant les récréations, sauf en cas de pluie et sous la responsabilité d'un enseignant.

Asimismo, se prohíbe circular por las instalaciones del centro de otro modo que a pie, permanecer en las aulas durante los recreos, salvo en caso de lluvia y bajo la responsabilidad de un profesor

Les élèves veilleront particulièrement à conserver en bon état le matériel scolaire qui leur est confié.

Los alumnos velarán particularmente por conservar en buen estado el material escolar que les es confiado

Les casiers et les cartables seront tenus en ordre. De même, les élèves doivent faire preuve de propreté et ne pas jeter leurs déchets dans la cour de récréation et dans les locaux de l'établissement.

Los casilleros y las carteras serán mantenidos en orden. Asimismo, los alumnos deben dar ejemplo de limpieza y no tirar basura en el patio de recreo y en las instalaciones del centro.

12b. Téléphones et smartphones

La réglementation de l'Education Nationale Française s'applique dans l'établissement concernant les téléphones portables. Ils sont désormais interdits complètement. Les élèves les éteignent et les rangent dans leur sac avant de pénétrer dans l'établissement. Ils sont donc interdits y compris durant les temps de récréation.

A la première confiscation, le téléphone est confisqué et remis à la vie scolaire, l'incident notifié dans Pronote, puis il est rendu à la fin des cours

A la seconde confiscation il est rendu à la fin de la semaine, l'un des responsables (qui ne peut en aucun cas être le chauffeur ou la nounou ou un frère) pourra seul le récupérer.

A la troisième confiscation il sera rendu à la fin de l'année. Un mot signé du chef d'établissement est adressé pour cela à la famille.

Il en est de même pour les tablettes et tout objet multimédia connecté. Seules les tablettes acquises par le biais de l'établissement sont permises. Elles ne doivent en aucun cas être vues dans la cour ou dans les couloirs, et ne doivent servir qu'à leur usage pédagogique.

Teléfonos y smartphones

Con respecto al uso de los teléfonos móviles, en el centro se aplican las normas de la Educación Nacional Francesa. De ahora en adelante quedan completamente prohibidos. Los estudiantes deben apagarlos y guardarlos en su bolso antes de entrar en el centro. Por lo tanto, están prohibidos, incluso durante el período de recreación.

En la primera confiscación, el teléfono es confiscado y entregado a la Vida Escolar, el incidente será notificado en Pronote, luego será devuelto al finalizar las clases.

En la segunda confiscación, el teléfono será devuelto al finalizar la semana. Solo una de las personas a cargo del niño (que en ningún caso puede ser el conductor, la niñera o un hermano) podrá recuperarlo.

En la tercera confiscación, el teléfono será devuelto al finalizar el año escolar. Para este propósito, se le enviará una nota firmada por el director a la familia.

Lo mismo se aplica a las tabletas y a cualquier tipo de dispositivo multimedia conectado. Solo se permiten las tabletas adquiridas a través del centro. Sin embargo, estas no deben ser

vistas, bajo ninguna circunstancia, en el patio o en los pasillos, y solo deben ser utilizadas con fines pedagógicos.

1. DEGRADATIONS / DAÑOS MATERIALES

L'attention des usagers est attirée sur les difficultés d'entretien et l'importance des dépenses engagées pour la remise en état des locaux et du matériel souvent fort coûteux. Tout acte de vandalisme sera sévèrement sanctionné. Toute dégradation entraînera la réparation par la famille du dommage causé.

Se llama la atención de los usuarios sobre las dificultades de mantenimiento y el elevado coste de la renovación de los locales y del equipamiento, que a menudo son muy caros. Cualquier acto de vandalismo será castigado severamente. Cualquier daño material resultará en que la familia repare el daño causado.

1. VOLS / ROBOS

En cas de disparition ou de vol, l'administration ne peut être tenue pour responsable. Il est interdit d'apporter à l'école des objets de valeur ou de l'argent. Tout vol doit être immédiatement signalé à l'administration.

En caso de desaparición o robo, la administración está exenta de toda responsabilidad. Queda prohibido traer a la escuela objetos de valor o dinero. Todo robo debe ser comunicado inmediatamente a la administración.

1. INFORMATION AUX FAMILLES / INFORMACIÓN A LAS FAMILIAS

- **Les parents peuvent être reçus sur rendez-vous** par le personnel enseignant (hors temps scolaire), et par le chef d'établissement. Par ailleurs, trois rencontres parents-enseignants au moins sont organisées dans l'année au secondaire, et au moins deux au primaire.

Los padres pueden concertar cita con el personal docente (fuera del horario escolar), y con el director del centro. Además, se organizan al menos tres reuniones padres-profesores al año en secundaria y, al menos, dos en primaria.

- **Des informations écrites sont régulièrement distribuées** aux familles et affichées dans l'établissement. Les parents s'engagent à consulter régulièrement les cahiers de liaison pour tous les niveaux et les « boîtes aux lettres » des élèves en maternelle, outils de lien entre la famille et l'école.

Se distribuirán regularmente información por escrito a las familias y se publicarán en el centro. Los padres se comprometen a consultar regularmente los cuadernos de correspondencia de todos los niveles y los "buzones de correspondencia" de los alumnos en Educación Infantil, herramientas de enlace entre la familia y la escuela.

- **Les familles doivent informer l'école** de tout changement de coordonnées (numéros de téléphone, adresse, courriels...) ou de tout élément pouvant influencer sur la scolarité de leur(s) enfant(s).

Las familias deben informar la escuela de cualquier cambio en los datos personales (números de teléfono, dirección, correos electrónicos...) o de cualquier elemento que pueda influir en la escolaridad de su(s) hijo(s).

ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR

CHARTRE POUR UN BON DIALOGUE ET UNE IMPLICATION MUTUELLE AUTOUR DE LA SCOLARITE

L'établissement met de nombreux moyens de communication à l'usage des parents. Des rendez-vous réguliers pour faire le point sur les progrès des enfants sont obligatoires.

Les livrets scolaires sont remis à la fin du semestre pour le primaire, et à la fin de chaque trimestre pour le secondaire.

Le moyen privilégié de communication de la famille vers l'enseignant est le cahier de texte au primaire, le carnet de liaison au secondaire. Ce dernier doit être propre et en permanence avec l'élève.

Néanmoins l'établissement ne peut réussir seul dans sa mission de faire réussir tous les élèves, quels que soient ces moyens. Une implication des familles et une prise de conscience réelle de leur rôle est indispensable. Sans cela, non seulement l'élève risque fortement de ne plus progresser, mais également l'ensemble du groupe est pénalisé dans ses ambitions de réussite et d'excellence.

C'est pourquoi, à l'occasion de chaque inscription et réinscription, cette charte d'implication doit être lue et signée par les parents, et fait partie intégrante du dossier d'inscription. Sa valeur contractuelle implique qu'en cas de non-respect, l'établissement, après dialogue infructueux avec le chef d'établissement, se réserve la possibilité de ne pas réinscrire l'élève.

- 1. Toute famille retirant son ou ses enfants du lycée français le Concorde pour le(s) mettre dans un autre établissement non homologué ne pourra prétendre à une réinscription ultérieure de droit. En effet la continuité de programmes et la cohérence des parcours ne peut être perturbée par une stratégie nomade.**

L'absentéisme, soit provoqué par le départ régulier des parents de Malabo lors des périodes scolaires, soit provoqué par le manque de suivi de la famille, est une cause de rupture du contrat entre la famille et l'établissement.

Toute demande de départ anticipé en vacances ou de retour retardé doit être formulée au chef d'établissement par écrit. Elle doit être exceptionnelle, et ne sera pas forcément acceptée, en fonction des difficultés de l'élève.

Les élèves en difficultés trop souvent absents pour les raisons évoquées ci-dessus seront mis sur liste d'attente l'année suivante.

- 1. L'établissement n'accepte pas d'inscrire des enfants qui ne vivent avec aucun des deux responsables légaux, en général le père et/ou la mère. Toute dérogation à cette règle ne pourra se faire que sur demande motivée.**

De même l'établissement demande aux familles de Malabo de ne pas faire héberger les élèves scolarisés en son sein dans un internat. Le suivi ne correspond pas aux attentes de l'école.

- 1. Les parents doivent venir chercher les livrets et bulletins de leurs enfants à la fin de chaque période. Le rendez-vous peut être remis en cas d'absence, mais il doit avoir lieu. Il est interdit d'envoyer pour cela oncle ou tante (sauf si désignés lors de l'inscription et de façon motivée), frère ou sœur, chauffeur ou nounou, répétiteur.**

De même lorsque les parents sont convoqués, ils doivent se présenter eux-mêmes. En aucun cas l'établissement ne dialogue avec des employés de la famille ni avec des tiers.

Les répétiteurs privés ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'établissement, à contacter les enseignants, à exiger des informations.

- 1. Après l'échec de dispositifs d'aide, d'un redoublement, si l'équipe pédagogique et la direction de l'établissement estiment que le manque d'implication de la famille dûment constaté ne permet plus de progrès de l'élève, l'établissement se réserve le droit de ne pas le réinscrire, notamment à l'issue du CE2, du CM2, de la 3^e et de la 2nde.**

En revanche l'établissement garde en son sein chaque élève avec ses difficultés, ses particularités, son handicap éventuellement, à partir du moment où la famille collabore activement et suit les recommandations.

ANEXO AL REGLAMENTO INTERNO

ESTATUTOS PARA UN BUEN DIÁLOGO Y UNA IMPLICACIÓN MUTUA ENTORNO A LA ESCOLARIDAD

El centro pone numerosos medios de comunicación al servicio de los padres. Las citas regulares para revisar el progreso de los niños son obligatorias.

Los informes escolares se entregan al final del semestre en el caso de la escuela primaria y al final de cada trimestre en el caso de la escuela secundaria. El medio de comunicación por excelencia entre la familia y el profesor es el cuaderno de trabajo (cahier de texte) en el caso de la escuela primaria y el cuaderno de correspondencia (carnet de liaison) en el caso de la secundaria. Este último debe permanecer en buenas condiciones y en todo momento con el estudiante.

Sin embargo, el centro no puede triunfar por sí solo en su misión de lograr que todos los alumnos tengan éxito, cualesquiera que sean los medios: la implicación de las familias y una concienciación real son idispensables. Sin ellas, no solo existe un alto riesgo de que el alumno no siga progresando, sino de que las ambiciones de éxito y excelencia de todo el grupo se vean afectadas.

Por esta razón, en el momento de cada inscripción y reinscripción, este estatuto de implicación debe ser leído y firmado por los padres, y forma parte integrante del expediente de inscripción. Su valor contractual implica que, en caso de incumplimiento, la escuela, tras un diálogo infructuoso con el director del centro, se reserva el derecho de no volver a matricular al alumno.

- 1. Toda familia que retire a su hijo o hijos del colegio francés Le Concorde para ponerlo(s) en otro centro no homologado no tendrá derecho a una posterior reinscripción por derecho. De hecho, la continuidad de los programas y la coherencia de las rutas de aprendizaje no pueden verse perturbadas por una estrategia nómada.**

- 1. A partir del primer grado, el absentismo, ya sea debido a la partida regular de los padres de Malabo durante los períodos escolares, o debido a la falta de seguimiento familiar, es una causa de rescisión del contrato entre la familia y el centro.**

Cualquier solicitud de salida anticipada en vacaciones o de regreso retrasado debe hacerse por escrito al director de la escuela. Debe ser excepcional y no será necesariamente aceptada, en dependencia de las dificultades del estudiante.

Los estudiantes en dificultad que estén ausentes con demasiada frecuencia por las razones que se mencionan a continuación serán puestos en la lista de espera al año siguiente.

- 1. La institución no acepta inscribir a los niños que no vivan con ninguno de los dos tutores legales, generalmente el padre y/o la madre. Cualquier excepción a esta norma solo podrá hacerse previa solicitud justificada.***

Del mismo modo, el centro pide a las familias de Malabo que no alojen a los alumnos que asisten a la escuela en un internado. El seguimiento de los estudiantes en esos casos no cumple con las expectativas de la escuela.

- 1. Los padres deben recoger los informes escolares y boletines de calificaciones de sus hijos al final de cada período. La cita puede posponerse en caso de ausencia, pero debe tener lugar. Está prohibido enviar con este fin a un tío o tía (a menos que se haya designado en el momento de la inscripción y de manera razonada), hermano o hermana, conductor o niñera, profesor particular.***

Del mismo modo, cuando se convoca a los padres, estos deben presentarse personalmente. En ningún caso el establecimiento dialoga con empleados de la familia o terceros.

No se permite a los profesores privados entrar en el centro, ponerse en contacto con los profesores o solicitar información.

- 1. Tras el fracaso de los mecanismos de ayuda, la repetición de un año, y si el equipo pedagógico y la dirección del centro consideran que la falta de implicación de la familia debidamente constatada ya no permite al alumno progresar, el centro se reserva el derecho de no volver a matricularlo, especialmente al finalizar el quinto grado de primaria (CM2), el tercero de ESO (3e) y el cuarto de ESO (2nde).***

No obstante, el centro mantiene a cada alumno con sus dificultades, sus particularidades y sus posibles discapacidades dentro de sus muros, siempre y cuando la familia colabore activamente y siga las recomendaciones.